

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 349

10 mars 2007

SOMMAIRE

Aloha International S.A.	16716	L.A. Barraque Holding S.A.	16710
Archi Made in Luxembourg S.A.	16719	Lehman Brothers Luxembourg Invest- ments S.à r.l.	16732
Arrena S.A.	16747	Likipi Holding S.A.	16728
Azla Finances S.A.	16706	Limpiar S.à r.l.	16739
Blue Immo S.A.	16711	Lux-City S.A.	16714
BVT Lux S.à r.l.	16714	Menolly Investments S.à r.l.	16707
Colonnade Holdco N° 8 S.A.	16733	Mexel S.A.	16714
Colonnade Holdco N° 9 S.A.	16722	Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l.	16715
Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A.	16706	Motor-Center-Mersch S.A.	16750
Danieli Capital S.à r.l.	16720	Netsurf Holding S.A.	16729
Delima S.A.	16750	Nettoservice S.A.	16715
Elecfin S.A.	16706	Northside Invest S.A.	16716
Epicea Finance S.A.	16731	Office Lease Invest S.A.	16712
Eres RCI S.à r.l.	16752	PE-Invest SICAV	16712
EU Invest S.A.	16732	Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A.	16711
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	16715	Primagest S.A.	16717
Excelsior 2000 S.A.	16718	Rials S.A.	16710
Fermont Finance S.A.	16707	SEA Schooner International S.A.	16729
Generali Real Estate Fund	16730	S.G. International Marble S.A.	16716
Gestifactus S.A.	16708	Skyblue Chip S.A.	16710
Gestifactus S.A.	16709	Société Financière d'Essai S.A.	16728
Gestifactus S.A.	16709	Société Financière UCB	16710
Gestifactus S.A.	16708	Speedlingua S.A.	16731
Grünwald Immo SA	16711	Spifina S.A.	16714
Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l.	16721	Statuto Capital S.à r.l.	16752
Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l.	16707	Sunrise S.A.	16718
Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l.	16717	Sunrise S.A.	16718
Jones Lang LaSalle Global Finance Luxem- bourg S.à r.l.	16720	SYLIS PSF Luxembourg S.A.	16711
Jones Lang LaSalle Group Finance Luxem- bourg S.à r.l.	16722	Tekno	16722
Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l.	16721	The TOWER S.A.	16744
Jones Lang LaSalle S.à r.l.	16720	UCB Lux S.A.	16709
		Valtro Holding S.A.	16719
		Vratislavia Holdings S.A.	16709
		Yellow Insurance S.A.	16708

Azla Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 85.959.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZLA FINANCES S.A., Société Anonyme
T. Fleming / G. Hornick
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015450/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04181. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Compagnie d'Investissement du Mullerthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DU MULLERTHAL S.A.
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015451/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04186. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Elecfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.629.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 janvier 2007 que:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli (Libye), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Président démissionnaire.

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007015938/58/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04986. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Fermont Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.159.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERMONT FINANCE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015452/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04190. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 89.523.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007015728/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05240. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique prise en date du 21 décembre 2006 que

- Mr. Robert Faber, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 21 décembre 2006.

Depuis le 21 décembre 2006, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Mr. Brendan O'Byrne, né le 5 mars 1957, demeurant au 4, The Mall, Main Street, Lucan, Dublin (Irlande).

Gérants de Catégorie B:

- Mr. Robert Faber, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Mr. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007015959/4170/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015730/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05167. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015731/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05165. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Yellow Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.729.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 29 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un 1 (an) les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Le conseil d'Administration
J.-P. Fiorucci / E. Giacometti
Administrateurs

Référence de publication: 2007015946/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02762. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015732/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05162. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015734/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05160. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015735/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03953. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

UCB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.267.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 27 octobre 2006

- Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société du 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à la rue Eugène Ruppert, 12, L-2453 Luxembourg, avec effet à ce jour.

- Nomination d'un Directeur

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, avec effet à ce jour, de nommer Monsieur Gaëtan Dumont, rue Eugène Ruppert, 12, L-2453 Luxembourg, en qualité de Directeur chargé de la gestion journalière.

pouvoir de signature: seul pour tout acte de gestion journalière tel que poste, télégramme télécommunications, ...

M. de Cannart / P. Waty
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015924/550/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

L.A. Barraque Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 74.107.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015737/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04720. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 102.640.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015872/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04617. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Rials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.253.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015873/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06166. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Société Financière UCB, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 10.500.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 27 octobre 2006

- Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société du 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à la rue Eugène Ruppert, 12, L-2453 Luxembourg, avec effet à ce jour.

- Nomination d'un Directeur

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, avec effet à ce jour, de nommer Monsieur Gaétan Dumont, rue Eugène Ruppert, 12, L-2453 Luxembourg, en qualité de Directeur chargé de la gestion journalière.

pouvoir de signature: seul pour tout acte de gestion journalière tel que poste, télégramme télécommunications, ...

E. Roelandt / L. Missorten
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015925/550/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Blue Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.749.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015875/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06163. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Grünwald Immo SA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.146.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015877/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06170. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

SYLIS PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1er.

R.C.S. Luxembourg B 69.399.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015878/5281/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06173. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Plansee Mitsubishi Materials Global Sinter Holding, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.469.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 13 décembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Yoshiyasu Iino, en qualité d'administrateur de la Société;
- de nommer, pour une durée limitée, Monsieur Toshi Shimamura, ayant pour adresse privée 4-143-3 Miyaji Kounosu Saitama, 365-0075, Japon, en qualité d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PLANSEE MITSUBISHI MATERIALS GLOBAL SINTER HOLDING S.A.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007015947/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Distribution de dividende (complémentaire au dépôt du bilan 2006) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007015880/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Office Lease Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 123.396.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur James White, administrateur de sociétés, demeurant 980 Rum Point Drive, Grand Cayman, BWI, né à Bruxelles, le 15 février 1960.

2. Madame Myriame Arnould, administrateur de sociétés, demeurant 980 Rum Point Drive, Grand Cayman, BWI, née à Poupehan, le 3 juillet 1949.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de OFFICE LEASE INVEST S.A.

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 3. Objet. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, l'achat, la vente, la location, le financement, l'exploitation de tous biens immobiliers ou mobiliers propres.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 4. Capital. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (200.000,- EUR), divisé en deux cents (200) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. La durée du mandat ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont librement rééligibles. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration, l'orientation et la gestion de la société, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent, actionnaire ou non. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés et fixer leur émoluments.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Surveillance. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, dont le mandat ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 7. Année sociale. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.

Art. 8. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième samedi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable subséquent.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le conseil d'administration peut demander aux propriétaires d'actions d'effectuer le dépôt de leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes intéressant la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Art. 10. Disposition finale. La loi du dix août mil neuf cent quinze et des modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Le premier Président du Conseil d'Administration et le premier administrateur-délégué pourront être nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Monsieur James White, prénommé, cent quatre-vingt-dix-neuf actions	199
2. Madame Myriame Arnould prénommée, une action	<u>1</u>
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 200.000,- Euro (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 8, rue J. B. Neuens, L-7553 Mersch.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012:
 - a) Monsieur James White, prénommé,
 - b) Madame Myriame Arnould, prénommée,
 - c) Monsieur Patrick Vandamme, employé, demeurant route de Gembloux, 181, B-5310 Aische en Refail, né à Anhée le 16 février 1951.
3. Monsieur James White est nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
4. La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

L'administrateur-délégué peut, sous sa responsabilité, subdéléguer tout ou partie de ses responsabilités, subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à tous mandataires de son choix.

5. Est appelé à la fonction de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012:

Monsieur Pierre Odekerken, Vallée des Saules 76, B-4624 Romsee, né à Gemmenich, le 9 juin 1944.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. White, M. Arnould, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2006, vol. 438, fol. 75, case 4. — Reçu 2.000 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016128/242/97.

(070008934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Mexel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 47.598.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015882/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04875. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070007637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

BVT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 106.947.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007015883/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04094. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070007652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Spifina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 56.746.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007015885/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04863. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070007662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Lux-City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.331.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2006:

Le siège social de la société est transféré du 132, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, au 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg,

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme
Pour LUX-CITY S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007015923/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Nettoservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 11.739.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007015886/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04127. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Montrachat Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 36.912.

Extrait de la décision du gérant de la société qui s'est tenue en date du 18 octobre 2006 à Luxembourg

A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature
Gérant

Référence de publication: 2007015927/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 21 décembre 2006

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour extrait conforme
J.-S. Cornelis / J. Ingelbrecht
Administrateur-Délégué / Président

Référence de publication: 2007015928/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Aloha International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.830.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 janvier 2007 que:

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015934/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Northside Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.551.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 janvier 2007 que:

Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015935/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

S.G. International Marble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.255.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 janvier 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France) demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007015936/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Primagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.411.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 janvier 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude WEIS, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007015937/58/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang Lasalle Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 89.523.

Il résulte d'une décision du 20 novembre 2006 des associés de la Société, JLL 2002 AND JLL 2003 LIMITED, que:

- Monsieur Frédéric Carpentier de Changy a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 août 2006;

- Monsieur Olivier Bastin, né le 25 avril 1970 à Liège, Belgique, demeurant à 18, rue Belle-Vue, B-6780 Turpange, Belgique, a été nommé avec effet en date du 15 août 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Concernant les pouvoirs de signatures bancaires:

- la société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2.500 Euro;

- pour toute opération excédant 2.500 Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007015949/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Sunrise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.264.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 janvier 2007 que:

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015939/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Sunrise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.264.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 octobre 2005 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Président démissionnaire.

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli (Libye), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, née le 20 août 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Raffaele Gentile, Administrateur démissionnaire.

- Le mandat échu de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes, a été renouvelé.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015940/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Excelsior 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.785.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 janvier 2007 que:

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007015941/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Archi Made in Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 64.065.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 16 août 2004

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période prenant fin le 30 juin 2008

- Monsieur Patrick Mirgaine
- Monsieur Erick Josson
- Madame Elizabeth Fiorina

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Frédéric Deflorenne pour une nouvelle période prenant fin le 30 juin 2008

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007015943/5863/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Valtro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.983.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 28 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire viennent à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore Cocco, Expert Comptable, Via Seminelle, 27, 16010 Genova (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

L'Assemblée décide de renommer pour une durée de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Le conseil d'Administration
J.-P. Fiorucci / D. Murari
Administrateurs

Référence de publication: 2007015944/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Danieli Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.512.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.456.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 décembre 2006 que M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A de la société.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007015965/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang LaSalle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 88.697.

—
Il résulte d'une décision du 20 novembre 2006 des associés de la Société, WONDERMENT B.V. and JONES LANG LaSalle HOLDINGS, S.à r.l., que:

- Monsieur Frédéric Carpentier de Changy a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 août 2006;

- Monsieur Olivier Bastin, né le 25 avril 1970 à Liège, Belgique, demeurant à 18, rue Belle-Vue, B-6780 Turpange, Belgique, a été nommé avec effet en date du 15 août 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Concernant les pouvoirs de signatures bancaires:

- la société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2.500,- Euro;

- pour toute opération excédant 2.500,- Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007015948/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang LaSalle Global Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.776.

—
Il résulte d'une décision du 20 novembre 2006 de l'associé unique de la Société, JONES LANG LaSalle INTERNATIONAL INC., que:

- Monsieur Frédéric Carpentier de Changy a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 août 2006;

- Monsieur Olivier Bastin, né le 25 avril 1970 à Liège, Belgique, demeurant à 18, rue Belle-Vue, B-6780 Turpange, Belgique, a été nommé avec effet en date du 15 août 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Concernant les pouvoirs de signatures bancaires:

- la société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2.500,- Euro;
- pour toute opération excédant 2.500,- Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007015950/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang LaSalle Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.134.

Il résulte d'une décision du 20 novembre 2006 de l'associé unique de la Société, JONES LANG LaSalle UK HANOVER, que:

- Monsieur Frédéric Carpentier de Changy a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 août 2006;
- Monsieur Olivier Bastin, né le 25 avril 1970 à Liège, Belgique, demeurant à 18, rue Belle-Vue, B-6780 Turpange, Belgique, a été nommé avec effet en date du 15 août 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007015951/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05225. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 105.309.

Il résulte d'une décision du 20 novembre 2006 des associés de la Société, JONES LANG LaSalle GLOBAL FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l. and JONES LANG LaSalle FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., que:

- Monsieur Frédéric Carpentier de Changy a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 août 2006;
- Monsieur Olivier Bastin, né le 25 avril 1970 à Liège, Belgique, demeurant à 18, rue Belle-Vue, B-6780 Turpange, Belgique, a été nommé avec effet en date du 15 août 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007015952/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Jones Lang LaSalle Group Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.061.

Il résulte d'une décision du 20 novembre 2006 de l'associé unique, JONES LANG LASALLE GLOBAL HOLDINGS B.V., que:

- Monsieur Frédéric Carpentier de Changry a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet en date du 15 août 2006;

- Monsieur Olivier Bastin, né le 25 avril 1970 à Liège, Belgique, demeurant à 18, rue Belle-Vue, B-6780 Turpange, Belgique, a été nommé avec effet en date du 15 août 2006 et pour une durée indéterminée comme gérant de la société.

Concernant les pouvoirs de signatures bancaires:

- la société sera engagée par la signature individuelle d'un des gérants de la société ou par la signature individuelle de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul, pour toute opération jusqu'à 2.500,- Euro;

- pour toute opération excédant 2.500,- Euro, la société sera seulement engagée par la signature conjointe des gérants ou par la signature conjointe de Madame Madeleine Jacqueline Moortgat, épouse Dasoul et celle d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007015953/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Tekno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.761.

EXTRAIT

Monsieur Gérard Muyle, gérant, déclare par la présente, que son adresse est la suivante:

10, rue Jean-François Boch, L-1244 Luxembourg.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

G. Muyle

Gérant

Référence de publication: 2007015954/514/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Colonnade Holdco N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.368.

STATUTES

In the year two thousand and six. On the fifteenth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLPL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at 5, The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP5691;

2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, a limited company under the laws of England having its principal place of business at 49, St James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom, registered under number 3678495.

Both here represented by Mr. Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr. Raphaël Rozanski, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a corporation (Société Anonyme) which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a société anonyme under the name of COLONNADE HOLDCO N ° 9 S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

The Company may establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object are the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Title II. - Capital, Shares

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Title III. - Management

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The board of directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The board of directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote, in case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the joint signatures of any two directors.

Title IV. - Supervision

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Title V. - Accounting year

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Title VI. - General meeting

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2nd Wednesday in the month of June at 2.00 pm.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Title VII. - Interim dividends

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the board of directors is authorized to distribute interim dividends.

Title VIII. - General provisions

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, prenamed	3,038
2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, prenamed	62
Total:	3,100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and the number of auditors at one.
- 2) The following have been appointed directors:
 - a) Mr. Carl Speecke, private employee, born on March 5, 1964 in Kortrijk, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;
 - b) Mr. Jean-Christophe Dauphin, private employee, born on November 20, 1976 in Nancy, France, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) Mr. Benoît Nasr, private employee, born on May 26, 1975 in Charleroi, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3) The following is appointed auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.
- 5) The Company shall have its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLV LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au 5, The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E1 44 BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP5691;

2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, une «limited company» de droit anglais ayant son principal établissement au 49, St James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 3678495.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLONNADE HOLDCO N ° 9 S.A.

Le siège social est établi a Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre III. - Administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Titre IV. - Surveillance

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre V. - Année sociale

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Assemblée générale

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mercredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre VII. - Dividendes intermédiaires

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et paiement

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée	3.038
2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, préqualifiée	<u>62</u>
Total:	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Cari Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
 - c) Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5) Le siège de la Société est fixé au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 7. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016106/231/289.

(070008617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Liki Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2006

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Massimo Magnoni, avocat, demeurant à Barcelone (Espagne) président;

Jean Michel Hamelle, expert comptable, demeurant à Luxembourg L-2538, rue Nicolas Simmer n° 1, administrateur;

Alain Tircher, expert comptable, demeurant à Luxembourg L-2538, rue Nicolas Simmer n° 1, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015955/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Société Financière d'Essai S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.173.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 octobre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015956/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

SEA Schooner International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.657.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 octobre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006:

Conseil d'administration:

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo SA, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007015957/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Netsurf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.808.

—
L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETSURF HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 21 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 2 juin 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1610 du 24 août 2006. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.808.

L'assemblée est présidée par Monsieur David Giannetti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer la société à responsabilité limitée LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Giannetti, C. Godfurnon, F. Terenziani, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006. REM 2006 295 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016244/5770/64.

(070008997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Generali Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 19 décembre 2006 que

- Mr. Alban Liss, né le 25 juillet 1962 à Nancy (France), demeurant au 88, rue Raynouard 75016 Paris (France), a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2006.

- Mr. Bernard Berg, né le 12 juillet 1959 à Oberstadtfeld (Allemagne), demeurant à Ander Leimenkaut 36, 65207 Wiesbaden (Allemagne), a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2006.

- Mr. Mark Wolter, né le 8 décembre 1971 à Schleiden (Allemagne), demeurant à Friesenwall 29, 50672 Köln (Allemagne), a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2006.

- Mr. Julio Vidal Arean, né le 26 septembre 1963 à Madrid (Espagne), demeurant à C/General Moscardo 7, 6^o A, 28020 Madrid (Espagne), a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2006.

- Mr. Klaus Edelhauser Frics, né le 24 octobre 1954 à Kirchberg Lower (Autriche), demeurant à Nussberggasse 14/2, A-1190 Wien (Autriche), a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 19 décembre 2006.

Depuis 19 décembre 2006, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Mme. Anne-Marie de Chalambert

- Mr. Giovanni Paviera

- Mr. Cristiano Stampa

- Mr. Alban Liss

- Mr. Bernard Berg
- Mr. Mark Wolter
- Mr. Julio Vidal Arean
- Mr. Klaus Edelhauser Frics

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 9 janvier 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007015958/4170/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Epicea Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 570.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.137.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2006 que la démission de la société ELPERS AND C ° RÉVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée, avec effet immédiat.

La société KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., avec adresse professionnelle au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg a été élue au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007015964/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Speedlingua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.696.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Jacky Munger, administrateur de sociétés, né le 20 mai 1953 à Vittel (F), demeurant à F-57155 Marly 76, les Hameaux du Bois.
- Monsieur Martin Velasco, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1954 à Guecho-Vizcaya (Espagne), demeurant à CH-1253 Vandoeuvres-GE, 46, route de Meinier;
- Monsieur Clarence Peter, administrateur de sociétés, né le 9 mars 1960 à Plainfield-New Jersey (USA), demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, 27, chemin de la Gabiule;
- Monsieur Maxime Mitterrand, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1960 à Boulogne-Billancourt (F), demeurant à CH-1005 Lausanne, 3, rue de l'Académie
- L'Assemblée a décidé de porter le nombre d'administrateurs à 6 et a nommé deux nouveaux administrateurs comme suit:
- Monsieur Peter Schüpbach entrepreneur, né le 5 mai 1962 à Grosshöchstetten (CH), demeurant à CH-4934 Madiswill, Zielackerstrasse, N ° 13.
- Monsieur Régis Burrus, administrateur de sociétés, né le 30 janvier 1962 à Lausanne (CH), demeurant à F-75116 Paris, rue Léonce Reynaud, N ° 9.

- A été réélue au poste de Commissaire:
- La société MONTBRUN REVISION S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 67501 et dont le siège social est établi à L-2013 Luxembourg - boulevard de la Foire, N ° 5.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 décembre 2006 que:

- M. Martin Velasco a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société pour une durée illimitée.
- la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle obligatoirement en toutes circonstances, de Monsieur Martin Velasco, administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007015960/677/37.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.229.600,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

—
EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A

Signatures

Référence de publication: 2007015961/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

EU Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.641.

—
EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015962/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Colonnade Holdco N° 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.367.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLV LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Warf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP5691,

2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, a limited company under the laws of England having its principal place of business at 49, St James Street, London SW1A 1JT, United Kingdom, registered under number 3678495,

3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «A», a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Warf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP8122,

4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «B», a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Warf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP8123,

5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «C», a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Warf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP8124,

6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «D», a limited partnership under the laws of England having its principal place of business at 5 The North Colonnade, Canary Warf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP8358,

7) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG, a limited partnership under the laws of Germany having its principal place of business at Am Platzl 4, D-80331 Munich, Germany, registered under number HRA80066,

8) BPE EUROPEAN PARTNER LP, a limited partnership under the laws of Scotland having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, Scotland, registered under number LP4584,

9) EUROVENT, a «société civile à capital variable» with registered office at 73, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Trade and Companies of Paris under number D 441 308 855,

all nine here represented by Mr. Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of nine proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr. Raphaël Rozanski, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a corporation (Société Anonyme) which they form between themselves:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a société anonyme under the name of COLONNADE HOLDCO N ° 8 S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

The Company may establish branches or other offices within the Grand-Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object are the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the

portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Title II. - Capital, Shares

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value often Euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Title III. - Management

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The board of directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The board of directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is bound by the joint signatures of any two directors.

Title IV. - Supervision

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Title V. - Accounting Year

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Title VI. - General Meeting

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2ⁿ Wednesday in the month of June at 1.00 pm.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Title VII. - Interim Dividends

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the board of directors is authorized to distribute interim dividends.

Title VIII. - General Provisions

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, prenamed;	597.876
2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, prenamed;	35.169
3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «A», prenamed;	1,201.065
4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «B», prenamed;	570.046
5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «C», prenamed;	407.761
6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «D», prenamed;	226.907
7) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG, prenamed;	40.778
8) BPE EUROPEAN PARTNER LP, prenamed;	15.581
9) EUROVENT, prenamed;	4.817
Total: three thousand one hundred shares,	3,100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The five (5) shares deriving from the fractions form a joint possession. In accordance with article 38 of the law on commercial companies, BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «A», prenamed, is by mutual agreement of the subscribers appointed vis-à-vis the Company as being the owner of the five (5) shares authorized to exercise the rights attaching thereto and especially the voting rights.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and the number of auditors at one.
- 2) The following have been appointed directors:

a) the private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., incorporated on April 28, 1998 in Luxembourg, with trade register number R.C.S. Luxembourg B 64474, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors, whose permanent representative is Mr. Carl Speecke, private employee, born on March 5, 1964 in Kortrijk, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

b) the public limited company MONTEREY SERVICES S.A., incorporated on May 10, 1995 in Luxembourg, with trade register number R.C.S. Luxembourg B 51100, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duch-

esse Charlotte, whose permanent representative is Mr. Jean-Christophe Dauphin, private employee, born on November 20, 1976 in Nancy, France, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

c) the public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., incorporated on August 21, 1990 in Luxembourg, with trade register number R.C.S. Luxembourg B 34766, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, whose permanent representative is Mr. Benoît Nasr, private employee, born on May 26, 1975 in Charleroi, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) The following is appointed auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., incorporated on March 19, 1997 in Luxembourg, with trade register number R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

5) The Company shall have its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLV LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au 5 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP5691,

2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, une «limited company» de droit anglais ayant son principal établissement au 49, St James Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 3678495,

3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «A», une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au 5 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP8122,

4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «B», une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au 5 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP8123,

5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «C», une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au 5 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP8124,

6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «D», une «limited partnership» de droit anglais ayant son principal établissement au 5 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP8358,

7) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG, une «limited partnership» de droit allemand ayant son principal établissement à Am Platzl 4, D-80331 Munich, Allemagne, enregistrée sous le numéro HRA80066,

8) BPE EUROPEAN PARTNER LP, une «limited partnership» de droit écossais ayant son principal établissement au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY, Ecosse, enregistrée sous le numéro LP4584,

9) EUROVENT, une société civile à capital variable avec siège social au 73, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro D 441 308 855.

Toutes les neuf ici représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

en vertu de neuf procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Titre 1^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLONNADE HOLDCO N ° 8 S.A.

Le siège social est établi a Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Titre III. - Administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Titre IV. - Surveillance

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre V. - Année sociale

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Titre VI. - Assemblée générale

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e mercredi du mois de juin à 13.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre VII. - Dividendes intérimaires

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et paiement

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, pré-nommée;	597,876
2) PARALLEL VENTURES NOMINEES NO 2 LIMITED, pré-nommée;	35,169
3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «A», pré-nommée;	1.201,065
4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «B», pré-nommée;	570,046
5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «C», pré-nommée;	407,761
6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «D», pré-nommée;	226,907
7) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND, GmbH & CO KG, pré-nommée;	40,778
8) BPE EUROPEAN PARTNER LP, pré-nommée;	15,581
9) EUROVENT, pré-nommée;	4,817
Total: trois mille cent actions;	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les cinq (5) actions issues des fractions forment une indivision. Conformément à l'article 38 de la loi sur les sociétés commerciales, BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND «A», préqualifiée, est désignée d'un commun accord des souscripteurs comme étant à l'égard de la société propriétaire des cinq (5) actions autorisée à exercer les droits y afférents et notamment le droit de vote.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., constituée le 28 avril 1998 à Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration, dont le représentant permanent est Monsieur Cari Speecke, employé privé, né le 5 mars 1964 à Kortrijk, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

b) la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., constituée le 10 mai 1995 à Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 51100, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né le 20 novembre 1976 à Nancy, France, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

c) la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., constituée le 21 août 1990 à Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 34.766, avec siège social au L-1331 Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dont le représentant permanent est Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né le 26 mai 1975 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., constituée le 19 mars 1997 à Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

5) Le siège de la Société est fixé au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2006, vol. 540, fol. 30, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016107/231/366.

(070008614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Limpiar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.362.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LIMPIAR, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LIMPIAR, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée. La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille cent euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016102/231/277.

(070008549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.365.

— STATUTS

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

dûment représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2006.

2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh, Allemagne, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 décembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de The TOWER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission d'obligations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) représenté par neuf cent (900) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Jean Fell, prénommé, quatre cent cinquante actions,	450
2. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, prénommé, quatre cent cinquante actions,	450
Total: neuf cents actions,	900

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ onze mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, dûment représentés et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils, se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

1. Madame Virginie Dohogne, licenciée en sciences économiques et en fiscalité, née le 14 juin 1975 à Venders, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
2. Madame Christine Schweitzer, employée privée, née le 20 juin 1971 à Thionville, France, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
3. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rh, Allemagne, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2012:

La société à responsabilité limitée KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite de tout ce qui précède, donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 9. — Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016105/231/169.

(070008575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Arrena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.391.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- BOTANNE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.608,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARRENA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- BOTANNE S.A., prénommée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.499
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Daniel Klein, directeur de sociétés, né à Vevey (Suisse), le 22 juin 1951, demeurant à CH-2000 Neuchâtel, Pommier 12,

b) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

c) Monsieur Patrick Houbert, juriste, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 5 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Daniel Klein, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 156S, fol. 99, case 5. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007016122/227/136.

(070008867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Delima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.331.

—
EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky et Federigo Cannizzaro di Belmontino ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015963/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

M.C.M., Motor-Center-Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 47.591.

—
L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOTOR-CENTER-MERSCH S.A., en abréviation M.C.M. S.A., ayant son siège social à L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47591, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 348 du 20 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 7 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 962 du 28 septembre 2004;
- en date du 19 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1167 du 17 novembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 56.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 70.000,- EUR à 126.000,- EUR, par la création et l'émission de 200 actions nouvelles de 280,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-six mille euros (56.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euro (70.000,- EUR) à cent vingt-six mille euros (126.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles de deux cent quatre-vingt euros (280,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les deux cents (200) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme DAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le montant de cinquante-six mille euros (56.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme MOTOR-CENTER-MERSCH S.A., en abréviation M.C.M. S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-six mille euros (126.000,- EUR). Il est divisé en quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur Ü(nominale de deux cent quatre-vingts euros (280,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gilbert Beck et de Madame Christiane Huberty-Heuertz comme administrateurs de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

1.- Monsieur Georges Schmit, employé privé, né à Luxembourg, le 13 octobre 1954, demeurant à L-7766 Bissen, 70, route de Colmar;

2.- Madame Nicole Thill, employée privée, née à Luxembourg, le 16 décembre 1959, demeurant à L-8289 Kehlen, 35, am Duerf;

comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

L'assemblée confirme que la société se trouve toujours engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Hellers, J. Beicht, G. Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2006, vol. 540, fol. 1, case 10. — Reçu 560 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007016300/231/83.

(070008941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Eres RCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.242.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2006 que:

- 1.000 parts sociales de Catégorie 2 d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune représentant 14,29% du capital social de la Société, sont détenues depuis le 20 décembre 2006 par Monsieur Samuel Pinto, né le 16 avril 1957 à Casablanca (Maroc) et ayant son adresse personnelle au 24, rue Raffet 75016 Paris (France).

- 1.000 parts sociales de Catégorie 2 d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune représentant 14,29% du capital social de la Société, sont détenues depuis le 20 décembre 2006 par CARIAD, société par actions simplifiée à associé unique, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 490 887 015 et ayant son siège social au 5, rue Mesnil 75116 Paris (France).

- 125 parts sociales de Catégorie 2 d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune représentant 1,79% du capital social de la Société, sont détenues depuis le 20 décembre 2006 par Madame Marie-Geneviève Lemaire, née le 14 janvier 1949 à Périgueux (France) et ayant son adresse personnelle au 7, rue Jule Guesde 75014 Paris (France).

- 125 parts sociales de Catégorie 2 d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune représentant 1,79% du capital social de la Société, sont détenues depuis le 20 décembre 2006 par Monsieur Jérémie Melin, né le 11 février 1976 à Fiers (France) et ayant son adresse personnelle au 21, rue du Bouloi 75001 Paris (France).

Depuis cette date, les 5.000 parts sociales de Catégorie 2 et les 2.000 parts sociales de Catégorie 1 de la Société sont détenues par:

- COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE S.A.: 2.000 parts sociales de Catégorie 1 et 2.750 parts sociales de Catégorie 2

- Monsieur Samuel Pinto: 1.000 parts sociales de Catégorie 2

- Monsieur Jérémie Melin: 125 parts sociales de Catégorie 2

- Madame Marie-Geneviève Lemaire: 125 parts sociales de Catégorie 2

- CARIAD, société: 1.000 parts sociales de Catégorie 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007016217/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Statuto Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.030.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 décembre 2006 que M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant A de la société.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007015967/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.